

Suivi des rejets atmosphériques de l'Unité de Valorisation Energétique de TOULOUSE

Note de cadrage

Dans le cadre de la concertation continue sur le projet de reconstruction de l'UVE de Toulouse et des études, une visite aux abords de l'usine est organisée le 14 juin 2025 de 10h30 à 12h30. Cette visite sera l'occasion de :

- De présenter à la fois les mesures préalables à l'exploitation (mesure en cours) & le suivi prévu pendant l'exploitation de l'usine par Evoneo
- Sur le sujet de la qualité des sols : présenter la méthodologie prévue dans le cadre du suivi de l'exploitation et les points de prélèvements identifiés au sol. Un temps d'échange est également prévu afin d'ouvrir la possibilité de définir un point de prélèvement complémentaire suite à cette visite.
- Sur le sujet de la qualité de l'air : présenter le suivi des retombées poussières prévu et les positionnements identifiés mais aussi discuter et valider en concertation les positions de ces trois points de mesures spécifiques au suivi de la phase chantier afin de les proposer à la validation d'ATMO suite au temps d'échange sur site

Les remarques et questions issues de cette visite autour de l'usine seront également l'occasion de préparer au mieux les réunions publiques prévues à la rentrée 2025 sur les thématiques sol et air.

Les mesures de la qualité de l'air autour de l'UVE de Toulouse peuvent être divisées en deux catégories, en fonction des objectifs visés :

- les mesures en lien avec le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter préalable à l'enquête publique qui aura lieu à partir de avril 2026 et après laquelle le préfet pourrait donner le feu vert pour la construction de la nouvelle UVE. Ces mesures sont réalisées...
- réalisées ponctuellement en amont de la rédaction du dossier ;
- les mesures permettant le suivi de l'exploitation de l'usine à partir de sa mise en service avec :
 - les mesures des rejets réalisées en sortie des cheminées,
 - les mesures permettant de vérifier l'absence d'impact de ces rejets sur l'environnement, réalisées aux alentours de l'usine.

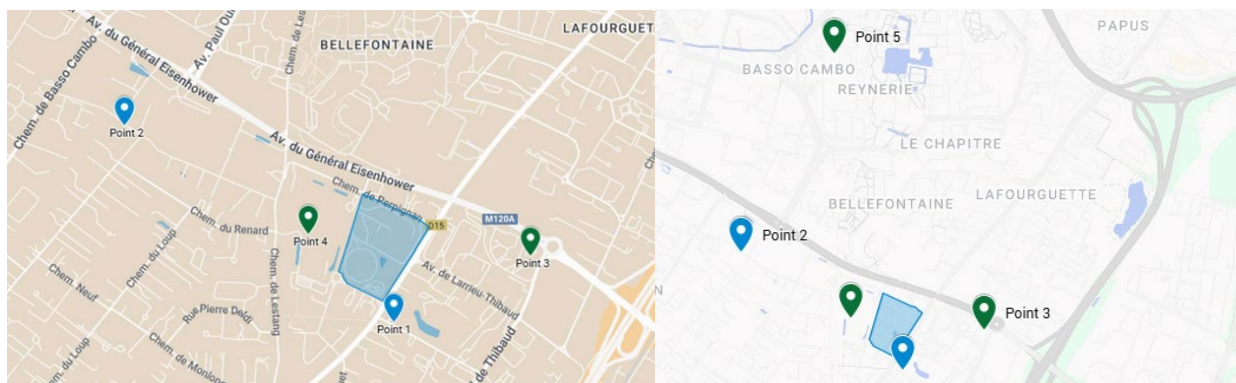
I. Mesures préalables à l'exploitation

Préalablement à la construction de la nouvelle UVE, un Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter (DDAE) est réalisé. Ce dossier est instruit par les services de l'Etat et présenté au public et à diverses institutions, dont l'Autorité environnementale, qui publiera un avis sur la qualité du dossier d'étude d'impact, pendant la phase d'enquête publique.

Le DDAE comprend une évaluation des risques sanitaires qui intègre une modélisation des futurs rejets (basée sur le seuil maximum autorisé par la réglementation). Cette étude tient également compte de

l'état initial du milieu. Pour cela, elle se base sur les données bibliographiques disponibles et sur des mesures dans l'air et les sols afin de déterminer la qualité du milieu autour de la future usine. L'objectif est de s'assurer que les mesures de prévention proposées permettent de garantir un environnement sain et sécurisé.

Les mesures seront effectuées sur les 5 points suivants :



Les points sont positionnés en tenant compte de la rose des vents (station Toulouse-Blagnac), de la distance à la cheminée mais également de la possibilité d'implantation des appareils de mesure et du suivi historique réalisé sur l'UVE actuelle.

Les points 1 à 4 sont positionnés en aval des vents dominants.

Le point 5 est un point témoin placé hors de la zone d'influence de l'UVE à titre de comparaison (« bruit de fond »).

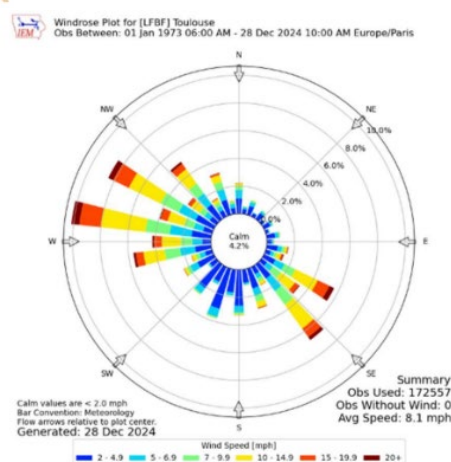


Figure 1 : Rose des vents à la station de Toulouse-Blagnac de 1973 à 2024– données issues de Météo France

Les mesures effectuées sont les suivantes :

Point	Dénomination	Mesures dans l'air	Mesures dans les sols			
			Superficie (m²)	Profondeur (m)	Substances	Type de sol
1	Chemin du roussimort (Rue)	Dioxyde d'azote (NO ₂), BTEX dont benzène	1 m²	0 – 0,05	Métaux (plomb, mercure, cadmium, nickel, chrome 6, arsenic, manganèse) / 17 dioxines et furanes/ 32 PFAS	Superficiel
2	Ecole Canto Laouzetto (Rue)	Dioxyde d'azote (NO ₂), BTEX dont benzène	1 m²	0 – 0,05	Métaux (plomb, mercure, cadmium, nickel, chrome 6, arsenic, manganèse) / 17 dioxines et furanes/ 32 PFAS	Superficiel
3	Centre de secours – station Atmo Chapitre (enceinte du centre)	Dioxyde d'azote (NO ₂), BTEX dont benzène, poussières PM ₁₀	1 m²	0 – 0,05	Métaux (plomb, mercure, cadmium, nickel, chrome 6, arsenic, manganèse) / 17 dioxines et furanes/ 32 PFAS	Superficiel
4	Toulouse Metropole – Service généraux Chemin du Renard (enceinte des services)	Dioxyde d'azote (NO ₂), BTEX dont benzène, poussières PM ₁₀	1 m²	0 – 0,05 0 – 0,3	Métaux (plomb, mercure, cadmium, nickel, chrome 6, arsenic, manganèse) / 17 dioxines et furanes/ 32 PFAS	Superficiel / profond
5*	CARSAT	Dioxyde d'azote (NO ₂), BTEX dont benzène, poussières PM ₁₀	1 m²	0 – 0,05 0 – 0,3	Métaux (plomb, mercure, cadmium, nickel, chrome 6, arsenic, manganèse) / 17 dioxines et furanes/ 32 PFAS	Superficiel / profond

*Point bruit de fond

II. Suivi pendant l'exploitation de l'usine

A. Un suivi au niveau des rejets mêmes de l'UVE

Les prescriptions techniques des UVE sont réglementées par arrêtés ministériels et repris dans l'arrêté d'exploitation spécifique du site. Ces prescriptions concernent l'ensemble des paramètres de combustion permettant d'assurer un taux optimal de destruction des polluants.

Les rejets gazeux sont vérifiés au travers :

- des contrôles semestriels effectués par des organismes externes accrédités COFRAC (débit, vitesse, concentrations poussières, HCl, O₂, H₂O, NO_x, COT, SO₂, HF, Cd +Tl, Hg, métaux lourds, dioxines/furanes),
- de l'auto-surveillance par les analyseurs du site (débit, vitesse gaz, concentration poussières, HCl, O₂, SO₂, CO, H₂O, NO_x, COT, Hg),
- des prélèvements en continu d'un échantillon moyen mensuel pour une analyse par un laboratoire externe des dioxines et furanes.

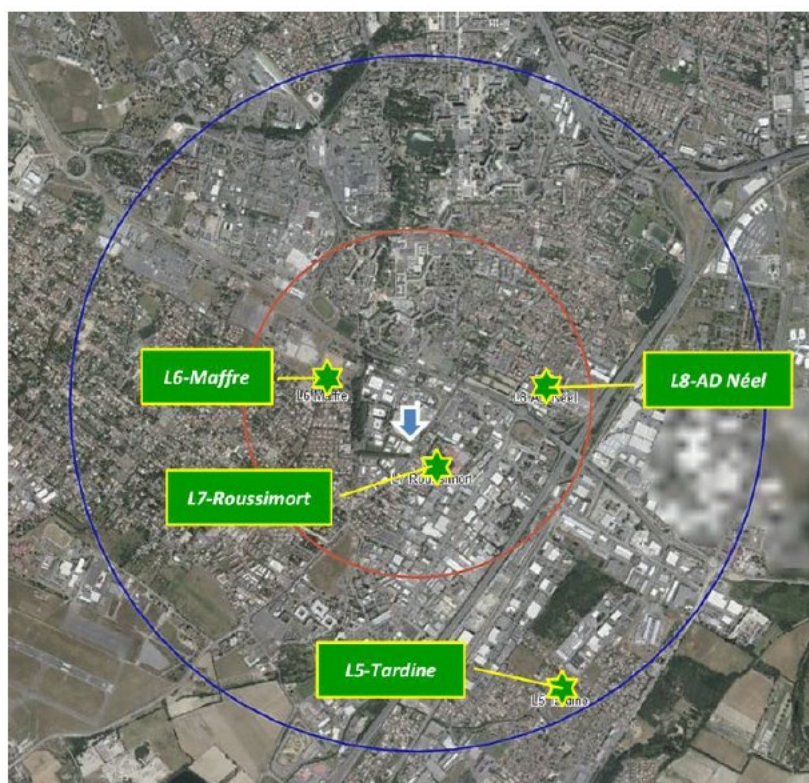
Ces mesures sont comparées aux Valeurs Limites d'Emission (VLE) journalières fixées par les pouvoirs publics dans l'application du principe de précaution, et ce, afin de garantir que l'installation ne présente pas de risque sanitaire pour la population environnante, ni de risque d'impact sur son environnement.

B. Un suivi environnemental spécifique et renforcé du milieu environnant

En plus du contrôle réglementaire des rejets, il est important de s'assurer de la préservation du milieu environnant de l'UVE. A cette fin, un suivi sera réalisé grâce à la mise en place d'indicateurs environnementaux avec des analyses réalisées par des organismes extérieurs agréés portant sur :

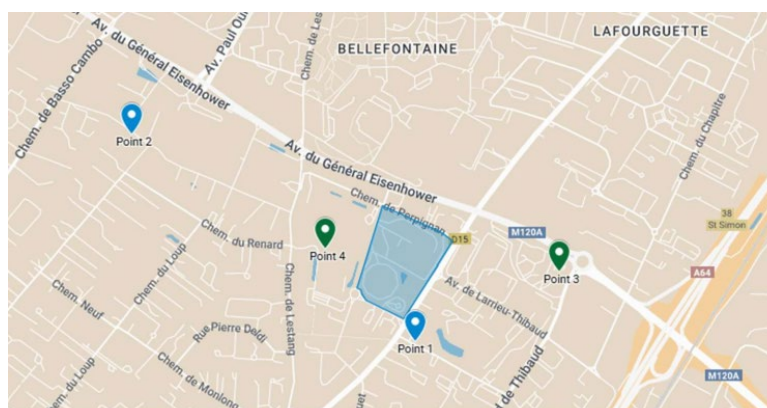
1. La qualité des végétaux (lichen déjà suivi) :

Emplacement des points de mesures pour le suivi dans les lichens



Les paramètres suivis sont : les dioxines, furanes, Plomb (Pb), Cadmium (Cd), Mercure (Hg), Manganèse (Mn), Chrome (Cr), Cuivre (Cu), Arsenic (As), Antimoine (Sb), Nickel (Ni), Thallium (Tl), Vanadium (V), Cobalt (Co), Zinc (Zn).

2. La qualité des sols, avec des prélèvements semestriels (non réalisés jusqu'à présent) sur les points 1 et 4 du DDAE (points sous les deux axes des vents dominants et les plus proche du site) :



ECHANTILLON	PRECISIONS
L1-Maffre	<i>Rue Robert Maffre, 31000 Toulouse – Quartier neuf très récent Jardin résidentiel avec jeunes arbres dominants. Sur BT autour des chênes et XP sur les jeunes plantations. Site pérennisable.</i> <i>Lichens : Xanthoria parietina</i>
L2-Roussimort	<i>Chemin du Roussimort, 31100 Toulouse. Il faut entrer dans le jardin à droite en demandant parce que les arbres du Roussimort ne sont pas utilisables.</i> <i>Lichens : Xanthoria parietina</i>
L3-AD Néel	<i>Rue AD Néel devant « Jardins du Sud ».</i> <i>Lichens : Xanthoria parietina</i>
L4-Tardine	<i>Secteur résidentiel proche de salle de sports et église. Placette arborée. Zone résidentielle et +/- artisanale</i> <i>Lichens : Xanthoria parietina</i>

Les paramètres suivis sont : pH, Arsenic, Cadmium, Chrome, Cuivre, Fer, Mercure, Nickel, Plomb, Sélénium, Zinc, Aluminium, Etain, Cobalt, Manganèse, Antimoine, Thallium, Vanadium, Tellure, Chlorures, Fluorures, Sulfates, PCCD/F.

Au regard des points suivis, nous vous proposons de regarder ensemble la pertinence de rajouter 1 point de mesures pour ce suivi des sols

3. La qualité de l'air avec :

- le suivi des poussières et des concentrations en métaux, grâce aux deux stations ATMO comme réalisé actuellement,
- la mise en place d'un suivi PM2.5 et PM1.01 sur les deux stations ATMO lors du remplacement des analyseurs actuels, en amont de la mise en service de la nouvelle usine,
- le suivi des retombées poussières par 3 jauges Owen2 autour du site, par ATMO (mesures de silice, alumine, fer et calcaire),
- la poursuite des mesures de Particules Ultra Fines (PM0,1) lors de campagnes annuelles alternées autour des deux UVE de Decoset,
- des mesures spécifiques d'empoussièrement lors de la phase travaux afin d'accentuer la surveillance pendant cette phase spécifique de la DSP de Decoset.

Nous vous proposons de regarder ensemble les positions de ces trois points de mesures spécifiques au suivi de la phase chantier afin de les proposer à la validation d'ATMO.

¹ PM2,5 et PM1,0 : particules fines en suspension dans l'air, dont le diamètre est respectivement inférieur à 2,5 µm et 1 µm.

² Jauge Owen : instrument de mesure des poussières sédimentables, c'est-à-dire qui vont se déposer (contrairement aux particules en suspension qui restent dans l'air).